

Du cinquième jour du mois de mars mil neuf cent vingt N° 6

ACTE DE DÉCÈS de Petermanns, Louis-François, célibataire,  
soldat mort pour la Belgique, sur le territoire de cette commune,  
cédé le douze août mil neuf cent quatorze, heure profession  
ouvrier à l'arsenal, âgé de vingt-sept ans, né à Malines  
province de Brabant, demeurant à Malines, fils de  
Petermanns, François, profession ajusteur à l'arsenal  
nativement en dernier lieu à Malines, et de Van Marckelen, Jeanne  
épouse, profession modiste  
nativement en dernier lieu à Malines.

Sur la déclaration faite par ordonnance prononcée à l'audience publique de  
la seconde cham- ans, demeurant à bre du tribunal civil de pre-  
mière instance de Sa-, qui a dit être mur, le treize défun  
février mil neuf cent vingt. ans, défun  
qui a dit être défun, profession

Constaté suivant la loi par moi Sabaye, Célestine, Pharmacien  
faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil de la commune de Pierwart.  
Après lecture faite aux témoins, lesquels ont signé avec moi, approuvé la lecture de :  
surant les mots imprimés et un mot manuscrit

C. Sabaye

Sur jugement rendu par la Seconde chambre du Tribu-  
nal de première instance de Namur le quinze février mil  
neuf cent vingt-trois, l'acte de décès ci-dessus est  
requis en ce sens que le nom de Petermanns, sur son  
placé par "Petermanns". L'officier de l'Etat-civil,  
C. Sabaye.

Du cinquième jour du mois de mars mil neuf cent vingt N° 7

ACTE DE DÉCÈS de Lozent, Emile-Augustin-Christain,  
libataire, soldat mort pour la Belgique, sur le territoire de cette commune,  
cédé le douze août mil neuf cent quatorze, heure profession  
ouvrier charbonnier, âgé de vingt ans, né à Floroffa,  
province de Namur, demeurant à Soye, province de Namur, fils de  
Lozent, Joseph, profession ouvrier de glacerie,  
nativement en dernier lieu à Soye, et de Goffin, Lucie, son épouse,  
profession ménagère  
nativement en dernier lieu à Soye.

Sur la déclaration faite par ordonnance prononcée à l'audience pu-  
blique de la se- ans, demeurant à conde chambre du tribu-  
nal civil de première instance de défun  
Namur, le treize février mil neuf cent vingt. ans, défun  
qui a dit être défun, profession

Constaté suivant la loi par moi Sabaye, Célestine, Pharmacien  
faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil de la commune de Pierwart  
et après lecture faite aux témoins, lesquels ont signé avec moi, approuvé la lecture de  
surant les mots imprimés.

C. Sabaye

Sur jugement de la